

## **Convention de prestation de service entre entre la Communauté de Communes Gally-Mauldre et la commune de XXX relative à la communication mutualisée**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L.5214-16-1 ;

Considérant que ce type de convention de prestation de service entre commune et Etablissement Public de Coopération Intercommunale peut être conclu sans publicité ni mise en concurrence (CJUE, 9 juin 2009, commission c/RFA, C-480/06) ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Gally-Mauldre ;

Vu la délibération n° ... en date du xx de la Commune de XXX ;

Vu la délibération n° xx en date du xx de la Communauté de Communes Gally-Mauldre ;

### **Entre les soussignés :**

**La Communauté de Communes Gally-Mauldre** représentée par son Président dûment habilité à signer la présente convention par délibération du xx, n° xx, M. Patrick LOISEL ;

Ci-après dénommée « l'EPCI » ou « la Communauté » ;

D'une part ;

### **Et**

**La Commune de XXX** représentée par son maire, M. XXX, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du XX, n° xx ;

Ci-après dénommée « la commune » ;

D'autre part ;

### **Il a été convenu ce qui suit :**

#### **Article 1 : objet de la convention de prestation de service**

La Communauté de Communes Gally-Mauldre dispose en interne d'un service communication mutualisée. La Commune de XXX ne dispose pas en son sein de tous les moyens humains nécessaires et souhaiterait en tant que besoin avoir recours à l'expertise de la Responsable de la communication mutualisée de la CCGM afin de favoriser l'échange et le partage d'informations d'utilité publique, fédérer autour des projets de la Mairie ainsi que maintenir le lien social sur son territoire. Le recours à la mutualisation de moyens humains est de nature à optimiser les services existants.

La présente convention fixe les modalités de cette prestation de service.

## Article 2 : contenu de la prestation de service

Le contenu de cette prestation est le suivant : (exemple de prestations – à définir pour chaque commune)

- Mise à jour du site internet et améliorations
- Formation générale pour l'utilisation de Facebook et création d'un compte Instagram
- Appui technique pour la mise en page du bulletin municipal trimestriel
- Réalisation de prints de type affiche, flyers, programmes et brochure pour les événements

## Article 3 : montant de la prestation

L'évaluation de la mise à disposition de service tient compte de la rémunération et des charges patronales de l'agent communautaire assurant des fonctions similaires, soit un coût horaire forfaitaire fixé à 24,89 €.

Ces tarifs pourront être révisés annuellement au 1<sup>er</sup> octobre sur proposition de la Communauté de Communes et après accord de la Commune.

La Commune de XXX versera à la Communauté de Communes Gally-Mauldre le montant total annuellement en fonction du nombre d'heures effectué qui ne pourra pas excéder 200 heures par an.

## Article 4 : durée de la convention

La présente convention entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 pour une durée d'un an renouvelable de deux fois un an par accord express entre les parties.

## Article 5 : fin de la prestation de service

La convention de prestation de service peut prendre fin :

- Au terme prévu à l'article 4 de la présente convention,
- Dans le respect d'un délai de préavis de 3 mois avant le terme fixé à l'article 4 de la présente convention, à la demande de l'un ou l'autre des contractants.

## Article 6 : conditions de règlement

Le règlement sera réalisé sur présentation d'un titre de recettes exécutoire au comptable assignataire présentant un état récapitulatif, une fois par an.

## Article 7 : contentieux

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de Versailles.

## Article 8 :

La présente convention sera transmise en préfecture et notifiée aux services concernés ainsi qu'aux trésoriers.

Fait à Feucherolles, le ....., en ... exemplaires.

Pour la Communauté de Communes  
Gally-Mauldre

Pour la Commune de xxx

**Le Président**  
Patrick LOISEL

**Le Maire**  
xxx

